

MISE EN LIGNE LE 18-04-2024

VILLE DE ROYAN



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AVENUE CHARLES REGAZZONI ET RUE DES CHEVREUILS
DU 27 AU 31 MAI 2024**

POLICE MUNICIPALE

PL/CB
APM 24/0777

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise CER CENTRE ATLANTIQUE, sise 13 rue Paul Emile Victor à 17640 VAUX SUR MER, en date du 09 avril 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise CER CENTRE ATLANTIQUE est autorisée à effectuer des travaux (terrassement sur réseau existant) avenue Charles Regazzoni et rue des Chevreuils, du 27 au 31 mai 2024 (suivant photos jointes).

ARTICLE 2 : La circulation se fera au moyen d'un alternat par feux bicolores ou tricolores de chantier, avenue Charles Regazzoni et rue des Chevreuils, au droit des travaux, du 27 au 31 mai 2024 (suivant photos jointes).

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit avenue Charles Regazzoni et avenue des Chevreuils, au droit du chantier, du 27 au 31 mai 2024 (suivant photos jointes)

ARTICLE 4 : Afin d'informer les usagers de la route des travaux réalisés, l'entreprise devra poser des panneaux d'information adaptés, selon le modèle « Ville de Royan », de part et d'autre du chantier.

ARTICLE 5 : Les pré-signalisations, les signalisations, la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.

- L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

ARTICLE 6 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 avril 2024

Fait à ROYAN, le 16 avril 2024

Pour le Maire,
et par délégation
Le Cinquième Adjoint,

Philippe CUSSAC





Pour quitter le mode plein écran, déplacez la souris en haut de l'écran ou appuyez sur F11

118 D145

Royan, Nouvelle-Aquitaine



Google Street View

mars 2023

Voir plus de dates



3.00

zone de terrassement

5.00

APP N°261077762

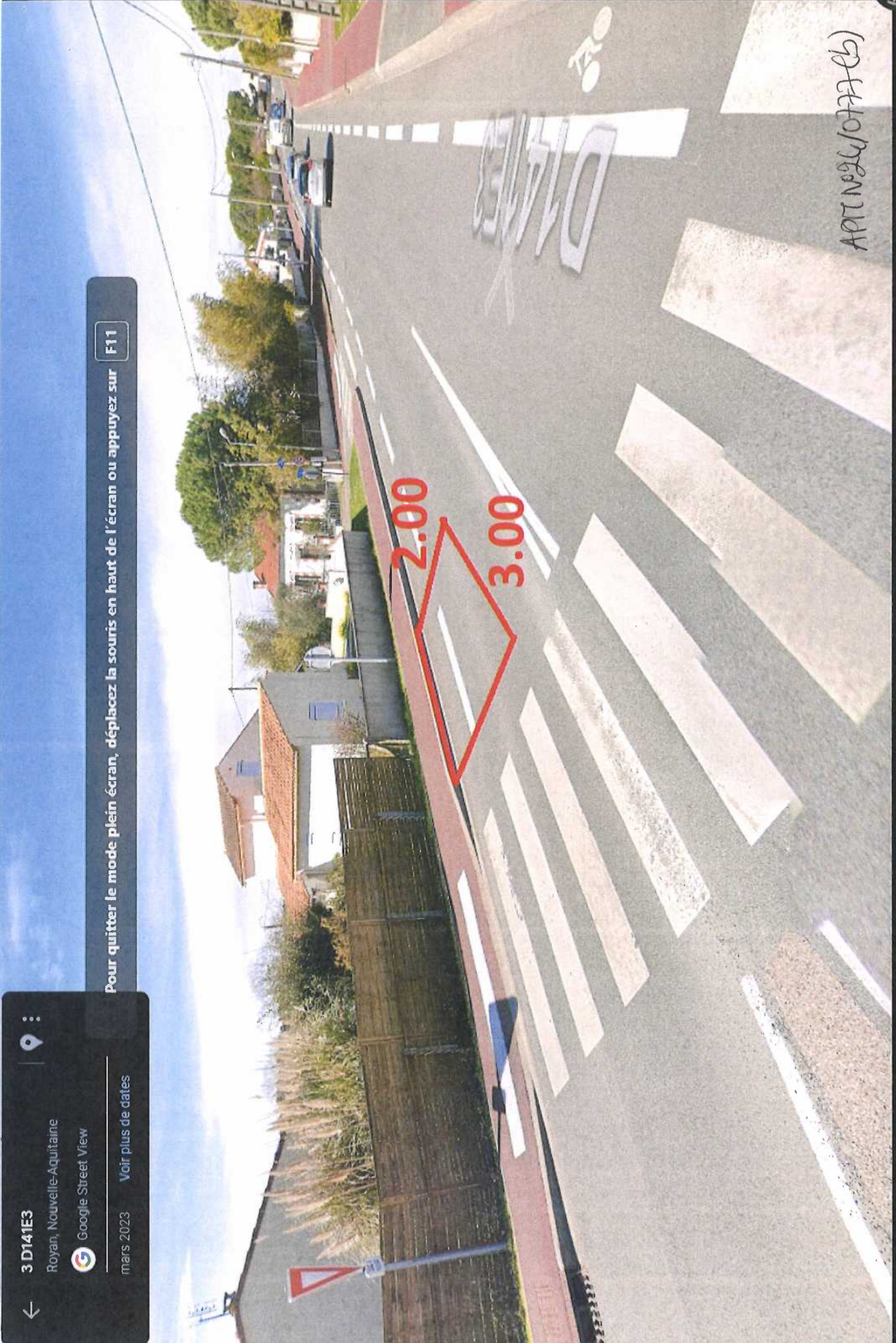


NICOLAS



← 3 D141E3
 Royan, Nouvelle-Aquitaine
 Google Street View
 mars 2023 Voir plus de dates

Pour quitter le mode plein écran, déplacez la souris en haut de l'écran ou appuyez sur F11



APT N026/0777 (b)

NICOLAS
 de Espad...